

Franca Guzman - 24/6/2011

Procès des garimpeiros : audience suspendue

ASSISES. Rebondissement hier matin au procès des garimpeiros accusés de tentative de meurtre sur des gendarmes en 2009. Les débats ont été suspendus suite à une demande de renvoi et d'un dossier complémentaire.

« L'audience est suspendue jusqu'à demain 8 h 30 ! La cour sursoit à statuer sur la demande de renvoi et demande à l'avocat général de faire rechercher la procédure sur l'usage d'arme ! » Le président Alain Berthomieu conclut ainsi la matinée de la quatrième journée du procès des onze garimpeiros brésiliens, dont les quatre présents, Elio Ribeiro alias Helio Da Silva E Silva, Pedro Santiago Ramos, Jailson Andrade Nascimento et Juciel Gomes Dos Santos, sont accusés de tentative de meurtre sur quatre gendarmes à l'embouchure de l'Approuague le dimanche 8 février 2009.

La veille au soir (mercredi, voir notre précédente édition), Me Tshéfu avait prévenu qu'il poserait à la reprise des débats une demande de renvoi pour que les gendarmes puissent venir s'expliquer. « Ce procès est particulier. Le sens de la justice ne doit pas donner le sentiment que ces jeunes gens sont jugés au rabais ! », souligne l'avocat. Il estime « que le renvoi est nécessaire », car il y a « des incohérences dans ce dossier. Et même « d'énormes contradictions ». Aussi, l'oralité des

débats doit permettre « que la vérité judiciaire se dégage ». L'avocat souligne également l'absence des sept autres accusés et l'absence du dossier concernant la mort du piroguier Joca : « Il faut que dans le cadre du renvoi on ait cette procédure », que « le juge d'instruction s'explique ». Et de conclure comme à son habitude avec une formule : « La lumière dans un dossier, c'est notre oxygène à tous. » Une demande à laquelle s'associe Me Page. Elle précise que « Joca est décédé sous le feu de la gendarmerie », ce qui nécessite « des réponses aux questions qui se posent ». « Cette demande est ridicule ! », répond Me Laurent Franck Lienard pour la partie civile. Il souligne que la gendarmerie et les parties civiles « n'ont aucune obligation ». Il estime même que cela relève « d'une malhonnêteté intellectuelle » car lors de l'instruction, des confrontations et de la reconstitution aucune demande d'acte n'a été faite. « Nous sommes là pour juger ces gens pour les faits qu'ils ont commis mais pas pour juger l'intégralité des faits », précise-t-il en réponse à la demande du dossier concernant la mort du piroguier.



Deux appréhensions du dossier divergentes, celle de Me Émile Tshéfu (à gauche) pour la défense et celle de Me Laurent Franck Lienard (à droite) pour la partie civile / photo DSJ

L'avocat général souligne que « les débats sont déjà bien avancés » et s'associe aux réflexions de la partie civile. Me Seka et Me Jarry auraient voulu questionner les gendarmes, « les témoins principaux », par visioconférence et pouvoir « analyser l'intégralité des faits » car la mort du piroguier « fait partie du contexte »...

D.St-J. ■